

## COMPTE-RENDU SESSION DU MERCREDI 22 JUIN 2022

Le Conseil municipal dûment convoqué le 15.06.2022, s'est réuni en session ordinaire le mercredi vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

**Etaient présents :** Mme FOURDRAINE, Mme LANDOUAR, Mr CHÉRY et dans l'ordre du tableau :  
Mme SARAZIN, Mr DÉSIRÉ J.-C., Mme PIPARD, Mr BAUDON, Mr DÉSIRÉ G., Mr ROBLAIN.  
Mme PIPARD a donné pouvoir à Mme FOURDRAINE jusqu'à son arrivée à 20 h 50.

**Était absente :** Mme LOGRE.

**Secrétaire de séance :** Mme Carine SARAZIN.

### **1) RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA POSTE : CHOIX DES ENTREPRISES ET PLAN DE FINANCEMENT AFFÉRENT**

A l'issue de la consultation menée par le maître d'œuvre FIABITAT SCOP, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- retient les entreprises qualifiées et l'offre associée en euros et HT :

✓ *Partie logement :*

- \* **Lot 1 : Maçonnerie** : CMZ D. DUFOUR : 2 895,00
- \* **Lot 2 : Charpente couverture zinguerie** : CMZ D. DUFOUR : 2 280,00
- \* **Lot 3 : Menuiseries** : DEVERSON : 12 775,74
- \* **Lot 4 : Isolation intérieure / plâtrerie** : COUFFRANT : 36 728,01
- \* **Lot 5 : Electricité / ventilation** : LAPAN ENERGIES : 4 342,35
- \* **Lot 6 : Plomberie sanitaire** : LAPAN ENERGIES : 3 148,10
- \* **Lot 7 : Chauffage / ECS** : LAPAN ENERGIES : 12 214,15
- \* **Lot 8 : Carrelages** : CMZ D. DUFOUR : 1 260,00
- \* **Lot 9 : Peinture** : EIRL C. LAMBERT : 16 354,20
- \* **Test d'étanchéité** : FIABITAT SCOP : 400,00

Soit un montant total de travaux de **92 397,55 € HT**.

✓ *Local ancien bureau de poste :*

- \* **Lot Menuiseries** : Entreprise : DEVERSON – Gy en Sologne (41) : 3 014,69
- \* **Lot Isolation intérieure / plâtrerie** : Entreprise : COUFFRANT – Romorantin (41) : 3 600,55
- \* **Lot Electricité / ventilation** : Entreprise : LAPAN ENERGIES – Lapan (18) : 290,90
- \* **Lot Peinture** : Entreprise : EIRL C. LAMBERT – Maray (41) : 3 452,50

Soit un montant total de travaux de **10 358,64 € HT**.

- valide les plans de financement suivants, en euros et HT :

Partie Logement	
Dépenses	Recettes
Travaux = 92 397,55	Région = 27 719
M.O. = 6 354,00	Département = 9 000
A.M.O = 715,00	SDE 18 = 3 500
	Autofinancement = 59 247,55
<b>Total = 99 466,55</b>	<b>Total = 99 466,55</b>

Local ancien bureau de Poste	
Dépenses	Recettes
10 358,64	Autofinancement = 10 358,64

### **2) RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : CHOIX DES MODALITÉS DE PUBLICITÉ**

Pour répondre à la réglementation applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de publier les actes de la commune sur un support papier tenu à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

### **3) DÉCISION EN MATIÈRE DE CONTRAT DE PERSONNEL**

Madame le Maire rappelle que le contrat d'agent d'entretien des bâtiments et espaces verts arrive à échéance au 31/07/2022 et propose, dans la continuité, de créer un poste d'adjoint technique territorial pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> août 2022 au 31 juillet 2023. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, cette proposition.

#### **4) AVIS SUR LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)**

Le Conseil municipal maintient, à l'unanimité des voix, sa position de ne pas donner suite à la demande de participation annuelle au FSL transmise par le Conseil départemental compte tenu de l'absence d'informations sur l'identité des bénéficiaires.

#### **5) MISE EN PLACE DE LA CONVENTION DE CONSTITUTION DE SERVITUDES AVEC LA SAS FERME ÉOLIENNE DE IDS POUR L'UTILISATION DU CHEMIN RURAL DE BOISRoux AUX CHAGNONS**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, les termes de la convention de constitution de servitudes pour l'utilisation du chemin rural dit de Boisroux aux Chagnons dans le cadre de la construction, de l'exploitation et du démantèlement du parc éolien. Madame le Maire est autorisée à signer l'engagement correspondant.

#### **6) AJOUT D'UN TARIF DE LOCATION DE L'ÉQUIPEMENT DU FOYER RURAL**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de compléter les tarifs de location de l'équipement du Foyer rural dans le cas où le restaurateur de la Commune est sollicité pour une prestation de traiteur à réaliser à la salle du Foyer avec une tarification à demi-tarif pour les résidents et non-résidents.

#### **7) ENGAGEMENT DE TRAVAUX**

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des voix :

- le devis présenté par l'entreprise DUMAY pour le remplacement du portail motorisé de la boulangerie d'un montant de 5 406,94 € HT – 6 488,33 € TTC,
- la dépense correspondant au remplacement du poêle à gaz de la cuisine du foyer rural d'un montant maximum de 1 839,10 € HT – 2 206,92 € TTC.

#### **8) QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe le Conseil municipal de :
  - o la participation au projet de restauration et valorisation des mares porté par Nature 18 après appel à candidature,
  - o l'enlèvement des peupliers et résidus issus des coupes réalisées en fin d'année 2021, après intervention de la scierie Chignac et de la SCIC Berry Energies Bocage.
- Le Conseil municipal valide le versement d'une subvention communale au Foyer rural d'Ids-Saint-Roch, d'un montant de 100 € et d'une subvention de 160 € en faveur de la coopérative scolaire d'Ids-Saint-Roch en vue du séjour en classe découverte organisé en octobre 2022 à La Tranche Sur Mer.
- Madame le Maire fait un point sur les délégations reçues du Conseil municipal, notamment sur les dossiers juridiques au vu des audiences qui se sont tenues en mai dernier.

Affiché le 29 juin 2022,

**Le Maire,  
Martine Fourdraine,**